

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 03544

Numéro SIREN : 487 491 532

Nom ou dénomination : TITAN

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2019 sous le numéro de dépôt B2019/009369



AUDITEURS
ASSOCIÉS

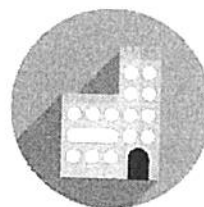
113 route de Labège
31400 TOULOUSE
T. 05 62 71 48 00
www.auditeurs-associes.com



Expertise-comptable



Conseils



Social

Certifiés Conformes



Juridique



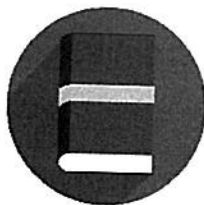
Médical



Gestion du patrimoine

Comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2018



Commissariat aux comptes

S.A.S TITAN

Zone d'aménagement
Concerte de Borde Blanche
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Actif	Valeurs au 31/10/18			Valeurs au 31/10/17
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	86	86		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	878 285	541 738	336 547	400 184
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	247 191	83 091	164 101	72 046
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	744 352		744 352	744 352
Créances rattachées à des participations	1 005 257		1 005 257	917 936
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 407 515		2 407 515	2 401 335
Total de l'actif immobilisé (I)	5 282 687	624 915	4 657 771	4 535 853
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	212 489		212 489	132 523
Autres créances (3)	3 843 422		3 843 422	2 203 936
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	250 000		250 000	250 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	85 341		85 341	452 910
Charges constatées d'avance (3)	2 660		2 660	3 861
Total de l'actif circulant (II)	4 393 911		4 393 911	3 043 229
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	9 676 598	624 915	9 051 683	7 579 082
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif

Valeurs
au 31/10/18

Valeurs
au 31/10/17

Capitaux propres

Capital (dont versé : 154 000)

154 000

154 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport

2 317 441

2 317 441

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

15 400

15 400

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

1 995 322

1 193 960

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

193 162

1 101 363

Situation nette

4 675 326

4 782 164

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

Total des capitaux propres (I)

4 675 326

4 782 164

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

Total des autres fonds propres (I) Bis

Provisions

Provisions pour risques

23 979

Provisions pour charges

Total des provisions (II)

23 979

Dettes (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

91 520

11

Emprunts et dettes financières diverses (3)

3 626 893

2 419 819

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

27 425

29 226

Dettes fiscales et sociales

308 065

193 165

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

322 454

130 718

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

Total des dettes (III)

4 376 357

2 772 939

Écarts de conversion passif (IV)

Total du passif (I + II + III + IV)

9 051 683

7 579 082

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

61 101
4 315 256

2 772 939

Détail Compte de résultat	Du 01/11/17 Au 31/10/18	% CA	Du 01/11/16 Au 31/10/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Production vendue (biens et services)	587 410	100,00	759 380	100,00	-171 969	-22,65
Montant net du chiffre d'affaires	587 410	100,00	759 380	100,00	-171 970	-22,65
Reprises provis. (amorts), trans. charges	32 495	5,53	58 107	7,65	-25 612	-44,08
Autres produits	1 725	0,29	2		1 724	
Total des produits d'exploitation (I)	621 630	105,83	817 489	107,65	-195 859	-23,96
Charges d'exploitation (2)						
Autres achats et charges externes	111 916	19,05	130 781	17,22	-18 866	-14,43
Impôts, taxes et versements assimilés	50 324	8,57	19 553	2,57	30 772	157,38
Salaires et traitements	312 269	53,16	340 650	44,86	-28 380	-8,33
Charges sociales	219 811	37,42	249 139	32,81	-29 328	-11,77
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amortis.	106 231	18,08	108 936	14,35	-2 706	-2,48
Autres charges	8		10 012	1,32	-10 004	-99,92
Total des charges d'exploitation (II)	800 560	136,29	859 071	113,13	-58 512	-6,81
Résultat d'exploitation	-178 930	-30,46	-41 583	-5,48	-137 347	-330,30
Quotes-parts résul. sur op. en com.						
Produits financiers						
De participation (3)	435 369	74,12	1 073 322	141,34	-637 953	-59,44
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 839	1,33	5 969	0,79	1 870	31,33
Reprises sur prov. et dépr., transf. charges			537 059	70,72	-537 059	-100,00
Total des produits financiers (V)	443 208	75,45	1 616 350	275,17	-1 173 142	-72,58
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., provisions			522 715	88,99	-522 715	-100,00
Intérêts et charges assimilées (4)	14 037	2,39	11 633	1,98	2 404	20,67
Total des charges financières (VI)	14 037	2,39	534 348	90,97	-520 311	-97,37
Résultat financier	429 171	73,06	1 082 002	142,48	-652 831	-60,34
Résultat courant	250 241	42,60	1 040 419	137,01	-790 178	-75,95
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	62	0,01	17 644	2,32	-17 582	-99,65
Sur opérations en capital	64 650	11,01	19 500	2,57	45 150	231,54
Reprises sur prov., dépréc. et transf. charges	2 133 344	363,18			2 133 344	
Total des produits exceptionnels (VII)	2 198 056	374,19	37 144	4,89	2 160 912	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	151 560	25,80			151 560	
Sur opérations en capital	1 681 555	286,27	26 387	3,47	1 655 168	
Dot. amortissements, dépréc., provisions	397 235	67,62	580 314	76,42	-183 079	-31,55
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 230 350	379,69	606 702	79,89	1 623 649	267,62
Résultat exceptionnel	-32 294	-5,50	-569 557	-75,00	537 263	94,33
Participation des salariés aux résultats (IX)	100 096	17,04	65 532	11,16	34 564	52,74

Détail Compte de résultat	Du 01/11/17 Au 31/10/18	% CA	Du 01/11/16 Au 31/10/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Impôt sur les bénéfices (X)	-75 312	-12,82	-696 033	-91,66	620 721	89,18
Total des produits (I+III+V+VII)	3 262 894	555,47	2 470 983	325,39	791 911	32,05
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 069 732	522,59	1 369 621	180,36	1 700 111	124,13
Bénéfice ou Perte	193 162	32,88	1 101 363	145,03	-908 200	-82,46
(3) Dont produits concernant les entités liées	442 020		1 078 576			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	3 660					

Annexe aux comptes annuels

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2018 dont le total est de 9 051 683 euros et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des comptes de produits est de 3 262 894 euros et dégagant un résultat de 193 162 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/11/2017 au 31/10/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Faits caractéristiques de l'exercice

Par décision prise en AGE, courant Avril 2018, la société TITAN a absorbé, par fusion simplifiée, sa filiale RESTOLAUR en cours de liquidation.

Cette opération a dégagé un vrai mali de fusion comptabilisé en charge financière exceptionnelle pour un montant de 1 634 388 €.

Par suite, la société TITAN a finalisé les opérations de liquidation de sa filiale. Ces opérations de liquidation ont généré une dotation exceptionnelle aux amortissements des immobilisations pour 397 235 €. Cette dernière est compensée par la reprise d'une provision exceptionnelle pour dépréciation d'actif, constituée chez la société absorbée avant son absorption.

La société Titan a consenti un abandon de créance à caractère financier d'un montant de 10 000 € avec clause de retour à meilleure fortune à sa filiale: la SARL OCHEYLARD.

La société Titan a fait l'objet d'une notification de redressement fiscal pour un montant de 106 370 € comptabilisé en charge exceptionnelle.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/10/2018 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce au règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Le poste "Autres immobilisations incorporelles" est constitué:

- par l'usufruit se rapportant à un immeuble démembré
- par l'usufruit portant sur les parts sociales d'une société civile et du mali technique affecté à cet actif.

L'amortissement pratiqué sur ces droits incorporels correspond à la durée de l'usufruit soit 15 ans pour le 1er élément et 20 ans pour le deuxième.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les autres immobilisations financières comprennent:

- le mali technique de fusion affecté aux titres de participations de la SAS 4B pour 2 395 594 € et aux titres de la SCI SERSOTAN pour un montant de 1 451 €.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel dans un sous-compte 64.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et la reconstitution du fonds de roulement (article 244 quater C du CGI).

Note sur le bilan actif

Commentaires sur immobilisations

La colonne augmentation tient compte de la reprise de la valeur d'origine des immobilisations de la société absorbée.
Le colonne diminution tient compte entre autre des mises aux rebuts de la société absorbée, consécutives à ses opérations de liquidation.

Commentaires sur amortissements

La colonne augmentation tient compte de la reprise de la valeur d'origine des amortissements de la société absorbée.
La dotation aux amortissements comptabilisée dans les comptes s'élève à 160 230 €.

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	878 371	15 250	15 250	878 371
Immobilisations corporelles	218 082	864 661	835 552	247 191
Immobilisations financières	4 234 623	118 201	195 700	4 157 124
Total	5 331 076	998 112	1 046 502	5 282 686
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	478 187	63 638		541 825
Immobilisations corporelles	146 036	520 168	583 113	83 091
Total	624 223	583 806	583 113	624 916

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	3 412 772		3 412 772
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	212 489	212 489	
Autres créances	3 843 422	3 843 422	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	151
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	43 500
Autres créances	7 184
Disponibilités	162
Total	50 998

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Le capital social est composé de 150 actions dont 122 actions ordinaires et 28 actions de préférence.

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	150	1 027
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice	150	1 027

Provisions pour dépréciations

La colonne augmentation du tableau des provisions correspond à la reprise des provisions qui avaient été constituées chez la société absorbée pour un montant de 467 893 €.

Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	23 979	39 150	63 129	
Provisions pour dépréciations	1 641 472	428 743	2 070 215	
Total	1 665 451	467 893	2 133 344	

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	91 520	30 419	61 101	
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	3 626 893	3 626 893		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 425	27 425		
Dettes fiscales et sociales	308 065	308 065		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes	322 454	322 454		
Produits constatés d'avance				
Total	4 376 357	4 315 256	61 101	

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20
Emprunts et dettes financières divers	10 369
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 960
Dettes fiscales et sociales	254 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	322 454
Total	606 349

Engagements financiers

Indemnité de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 15 061,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,54
Départ volontaire à 65,00
Tx /ch sociales cadres 33.06 %

Engagements donnés

La SAS TITAN s'est portée caution simple en faveur de la société générale en garantie d'emprunts contractés par sa filiale TONEKYO.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garantie donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de location financement						
Total						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions			15 061			15 061
Total			15 061			15 061

Filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
4B - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE DE LA	40 000	5 088 368	99,92	305 211
SERSOTAN - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRANC	763 000	135 608	100,00	135 609
THALOC - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE D	1 000	-3 894	100,00	1 014
COLLINE DU CHEYLARD - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 V	550 000	-32 056	99,99	-11 893
TONEKYO - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCH	100 000	27 425	95,00	-244 445
OCHEYLARD - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRAN	30 000	-14 367	100,00	-8 745
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

Identité de la société consolidante

La SAS TITAN est la société mère du périmètre de consolidation du groupe TITAN.

Transactions - parties liées

La société mère TITAN a facturé 587 410 € de prestations de services à l'ensemble de ses filiales sur l'exercice clos le 31 Octobre 2018.

La société mère TITAN a enregistré 442 020 € de produits financiers en provenance de ses filiales sur cet exercice.

Autres informations

Rémunérations des organes d'administration, de direction et de surveillance

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Les effectifs

	31/10/2018	31/10/2017
Personnel salarié : Ingénieurs et cadres Agents de maîtrise Employés et techniciens Ouvriers	3,00	4,00
Personnel mis à disposition : Ingénieurs et cadres Agents de maîtrise Employés et techniciens Ouvriers		

« TITAN »
Société par Actions Simplifiée au capital de 154 000 €
Siège social : Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche
31290 – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
R.C.S. TOULOUSE : 487 491 532
(la « Société »)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 AVRIL 2019

Le 25 Avril 2019,
A 11 heures 30,

Les associés de la Société "TITAN" se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, détiennent la totalité des actions ayant droit de vote.

Monsieur François RIBES, Co-commissaires aux comptes titulaire régulièrement convoqué est présent.

Madame Sophie LAVIT – BACOU Co-commissaires aux comptes titulaire régulièrement convoqué est présente.

L'Assemblée est présidée par Madame Agnès BRULIERE en sa qualité de Président de la Société.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au président du comité de surveillance ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- le projet de statuts de la société mis à jour ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées et des statuts mis à jour ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

PARTIE ORDINAIRE

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018
- Affectation du résultat
- Conventions réglementées
- Rémunération des Dirigeants au titre de leur mandat social et de leur contrat de travail

PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'article 7 (Capital social) des statuts
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PARTIE ORDINAIRE

RESOLUTION 1

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport général du Commissaire aux comptes,
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 octobre 2018,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018,

Donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé,

Prend acte que les comptes de l'exercice écoulé comportent des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 22 924 euros en tant qu'amortissement excédentaire et 30 931 euros en tant qu'autres charges et dépenses somptuaires, ce qui représente un impôt de 17 950 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport général du Commissaire aux comptes,
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 octobre 2018,

Approuve la proposition du Président et,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice		193 162 euros
- A titre de dividendes	150 000 euros	
- A titre de report à nouveau	43 162 euros	
	-----	-----
	193 162 euros	193 162 euros
Soit pour les actions P	0 euros	
Soit pour les actions P'	150 000 euros	

Il est ici précisé que le montant des dividendes sera mis en paiement à compter du 15 mai 2019.

Conformément à la loi, l'Assemblée constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Dividende global	Dividende par actions	Montant des dividendes non éligibles à l'abattement de 40 %	Montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 %
2017	300 000 euros	2 012,98		310 000 euros
2016	310 000 euros	2 012,98		310 000 euros
2015	310 000 euros	2 012,98		310 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport spécial du Commissaire aux comptes,

Approuve une à une les conventions mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes,

Et, prend acte que les autres conventions existantes ou reconduites par tacite reconduction telles que décrites lors de la dernière décision d'approbation des comptes se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 4

Rémunération des Dirigeants au titre de leur mandat social

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport général du Commissaire aux comptes,
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 octobre 2018,

Rappelle que de janvier à mars 2018 Madame Agnès BRULIERE a perçu au titre de ses fonctions de Présidente un montant mensuel de base de 1000 € et au titre de son contrat de travail une rémunération de 5280 € ;

Rappelle que la rémunération des dirigeants pour l'exercice ouvert, fixée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2018, a été fixée comme suit :

- une rémunération mensuelle de base de 6 280 euros à Madame Agnès BRULIERE, au titre de ses fonctions de Présidente de la société à compter du 1^{er} avril 2018 ;
- une rémunération mensuelle brute de 5 455 euros par mois à Monsieur Jean-François BRULIERE au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société ;

Décide de maintenir la rémunération des dirigeants pour l'exercice ouvert du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2018 comme suit :

- une rémunération mensuelle de base de 6 280 euros à Madame Agnès BRULIERE, au titre de ses fonctions de Présidente de la société ;
- une rémunération mensuelle brute de 5 455 euros par mois à Monsieur Jean-François BRULIERE au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société ;

Décide, à compter du 1^{er} janvier 2019, de fixer la rémunération des dirigeants à 60 % de leur rémunération de base qui sera désormais comme suit :

- une rémunération mensuelle de base de 3768 euros à Madame Agnès BRULIERE, au titre de ses fonctions de Présidente de la société ;
- une rémunération mensuelle brute de 3 273 euros par mois à Monsieur Jean-François BRULIERE au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société ;

Précise que la rémunération de Monsieur Jean-François BRULIERE est justifiée pour la réalisation des prestations techniques et spécifiques pour le compte des filiales du Groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION 5

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise :

- du rapport du Président,
- du rapport spécial du Commissaire aux comptes,

Décide conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et celles de l'article L. 3332-18 du Code du travail de :

1. déléguer au Président ou tout organe de direction qui serait substitué à celui-ci, sa compétence pour décider, dans le cadre des dispositions du Code de commerce, notamment, de son article L. 225-138-1 et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, de procéder à l'augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission d'actions à libérer en numéraire, dont la souscription, soit directement, soit par le biais d'un fonds commun de placement d'entreprise par l'intermédiaire duquel les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites, sera réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
2. décider de supprimer au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux actions nouvelles de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation de compétence et prendre acte que la présente délégation de compétence emporte renonciation par les actionnaires de la Société à tout droit aux actions qui seraient attribuées sur le fondement de cette décision ;
3. fixer à une durée de dix-huit (18) mois à compter du présent procès-verbal la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
4. décider de fixer à cinq mille (5.000) euros le montant nominal maximal global de l'augmentation de capital qui pourra être réalisée en vertu de la présente délégation de compétence, étant précisé que ce plafond n'inclut pas le montant nominal des actions supplémentaires éventuellement à émettre, au titre des ajustements à effectuer, le cas échéant, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
5. décider que le prix d'émission des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Président ou tout organe de direction qui serait substitué à celui-ci, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L.3332-20 du Code du travail : le prix de cession est déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus de filiales significatives ; et

6. décider que le Président ou tout organe de direction qui serait substitué à celui-ci, disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est ~~adoptée~~ à l'unanimité.

rejetée

RESOLUTION 5

Modification de l'article 7 (Capital social) des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise :

- du rapport du Président,

Prend acte qu'aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 octobre 2017, la société AKARAVA a acquis la nue-propriété de deux actions de la Société, numérotées 55 et 56, actions alors détenues par Monsieur JEAN-FRANCOIS BRULIERE, ce dernier restant titulaire uniquement de l'usufruit de ces deux titres.

Prend acte que suite à cette modification de la répartition du capital social, l'article 7 (*capital social*) des statuts reprenant la répartition du capital social aurait dû être modifié en conséquence.

Décide de modifier l'article 7 des statuts conformément de telle sorte qu'il se lira désormais comme suit :

« ARTICLE 7 – Capital Social

~~ARTICLE 7 – Capital Social~~

"Le capital social est fixé à la somme de cent cinquante-quatre mille (154.000) euros.

Il est divisé en cent cinquante (150) actions chacune au nominale de mille vingt-six euros et soixante-six centimes (1.026,66€) entièrement souscrites et libérées. Elles sont réparties entre les titulaires d'actions comme suit :

Titulaires des Titres sociaux :

US NP PP

1/ Monsieur Rémi BRULIERE :

Il est titulaire de :

La pleine propriété de deux (2) titres numérotés de 1 à 2 inclus, ci

L'usufruit reposant sur les cinquante-deux (52) Titres numérotés de 3 à 54

52

2

inclus, dont son fils Jean François BRULIERE est titulaire de la nue Propriété, ci

2/ Monsieur Jean François BRULIERE :

Il est titulaire de :

La pleine propriété de quinze (15) titres numérotés de 57 à 71 inclus, ci

15

La nue-propriété de cinquante-deux (52) titres numérotés de 3 à 54 inclus	52	
dont son père Rémi BRULIERE est titulaire de l'usufruit		
et l'usufruit de deux (2) titres numérotés 55 et 56 inclus, ci	2	
dont la société Akarava est titulaire de la nue-propriété		
<u>3/ Madame Agnès BRULIERE :</u>		
Elle est titulaire :		
de la Pleine Propriété de onze (11) titres numérotés de 72 à 82 inclus, ci	11	
<u>4/ la société AKARAVA :</u>		
Elle est titulaire de :		
La pleine propriété de trente quatre (34) titres numérotés de 83 à 116 inclus, ci		
34		
La nue-propriété de deux (2) titres numérotés 55 à 56 inclus	2	
dont l'usufruit est détenu par Monsieur Jean François BRULIERE		
<u>5/ Monsieur Paul BRULIERE :</u>		
Il est titulaire de :		
La Pleine propriété de trente quatre (34) titres numérotés de 117 à 150 inclus, ci		
34		
TOTAL EGAL au nombre de Titres composant le capital social de la		
société TITAN soit cent cinquante titres (150 Titres), ci	54	54
96		

Précision faite :

Que les onze (11) actions numérotées de 71 à 82 inclus,

Dont est titulaire Madame Agnès BRULIERE sont des actions de préférence, dite actions P', bénéficiant des droits spécifiques définis aux statuts. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 6

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et plus précisément au cabinet MORVILLIERS - SENTENAC pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et un associé.

Le Président

A complex, stylized handwritten signature in black ink, featuring multiple loops and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Un associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a short horizontal line followed by a stylized, cursive-like mark that resembles a capital 'J' or 'L' with a dot.

«TITAN»
Société par Actions Simplifiée au capital de 154 000 €
Siège social : Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche
31290 – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
R.C.S. TOULOUSE : 487 491 532
(la « Société »)

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 25 AVRIL 2019

N° d'ordre	Nom, prénom usuel, domicile des actionnaires	Nombre d'actions			Nombre de voix	Nom, prénom usuel, domicile des mandataires	Signature	Mention « vote par correspondance
		nue propriété	usufruit	pleine propriété				
1	Jean-François BRULIERE Le cheylard 22290 LES FARGES	52	2	15	69			
2	Rémi BRULIERE Résidence le domaine de borderouge quartier croix daurade 31200 TOULOUSE		52	2	54			
3	Agnès BRULIERE LE Cheylard 22290 LES FARGES			11	11			
4	AKARAVA Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche 31290 – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	2		34	34			
5	Paul BRULIERE 20, avenue d'Occitanie 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS			34	34			
	TOTAL	54	54	96	150			

La présente feuille de présence faisant apparaître que _____ associés titulaires de _____ actions auxquelles sont attachées _____ voix, sont présents, représentés ou votent par correspondance, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Le Président



TITAN

Société par Actions Simplifiée au capital de 154 000 Euros

Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche

31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

R.C.S. : TOULOUSE 487 491 532

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018

TITAN SAS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 octobre 2018

A l'assemblée générale de la société TITAN SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TITAN SAS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TITAN SAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits caractéristiques de l'exercice exposés dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Traitement du mali de fusion de RESTOLAUR suite à son absorption simplifiée par TITAN et à l'arrêt d'activité de RESTOLAUR
Cette opération a un impact significatif sur les comptes annuels de la société. C'est pourquoi nous l'avons considéré comme un point clé de l'audit.

Nos diligences ont porté sur la vérification de la bonne application des règles comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, Le 17 avril 2019

Sophie LAVIT BACOU

Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Toulouse

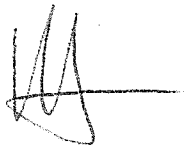
Ldt le Château – 81470 ALGANS



François RIBES

Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Toulouse

78 Allées Jean JAURES – Bat F – 31000 TOULOUSE



Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Le poste "Autres immobilisations incorporelles" est constitué:

- par l'usufruit se rapportant à un immeuble démembré
- par l'usufruit portant sur les parts sociales d'une société civile et du mali technique affecté à cet actif.

L'amortissement pratiqué sur ces droits incorporels correspond à la durée de l'usufruit soit 15 ans pour le 1er élément et 20 ans pour le deuxième.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les autres immobilisations financières comprennent:

- le mali technique de fusion affecté aux titres de participations de la SAS 4B pour 2 395 594 € et aux titres de la SCI SERSOTAN pour un montant de 1 451 €.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel dans un sous-compte 64.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et la reconstitution du fonds de roulement (article 244 quater C du CGI).

Note sur le bilan actif

Commentaires sur immobilisations

La colonne augmentation tient compte de la reprise de la valeur d'origine des immobilisations de la société absorbée.
Le colonne diminution tient compte entre autre des mises aux rebuts de la société absorbée, consécutives à ses opérations de liquidation.

Commentaires sur amortissements

La colonne augmentation tient compte de la reprise de la valeur d'origine des amortissements de la société absorbée.
La dotation aux amortissements comptabilisée dans les comptes s'élève à 160 230 €.

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	878 371	15 250	15 250	878 371
Immobilisations corporelles	218 082	864 661	835 552	247 191
Immobilisations financières	4 234 623	118 201	195 700	4 157 124
Total	5 331 076	998 112	1 046 502	5 282 686
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	478 187	63 638		541 825
Immobilisations corporelles	146 036	520 168	583 113	83 091
Total	624 223	583 806	583 113	624 916

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	3 412 772		3 412 772
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	212 489	212 489	
Autres créances	3 843 422	3 843 422	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	151
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	43 500
Autres créances	7 184
Disponibilités	162
Total	50 998

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Le capital social est composé de 150 actions dont 122 actions ordinaires et 28 actions de préférence.

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	150	1 027
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice	150	1 027

Provisions pour dépréciations

La colonne augmentation du tableau des provisions correspond à la reprise des provisions qui avaient été constituées chez la société absorbée pour un montant de 467 893 €.

Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	23 979	39 150	63 129	
Provisions pour dépréciations	1 641 472	428 743	2 070 215	
Total	1 665 451	467 893	2 133 344	

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	91 520	30 419	61 101	
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	3 626 893	3 626 893		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 425	27 425		
Dettes fiscales et sociales	308 065	308 065		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes	322 454	322 454		
Produits constatés d'avance				
Total	4 376 357	4 315 256	61 101	

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20
Emprunts et dettes financières divers	10 369
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 960
Dettes fiscales et sociales	254 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	322 454
Total	606 349

Engagements financiers

Indemnité de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 15 061,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,54
Départ volontaire à 65,00
Tx /ch sociales cadres 33.06 %

Engagements donnés

La SAS TITAN s'est portée caution simple en faveur de la société générale en garantie d' emprunts contractés par sa filiale TONEKYO.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garantie donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de location financement						
Total						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions			15 061			15 061
Total			15 061			15 061

Filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
4B - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE DE LA	40 000	5 088 368	99,92	305 211
SERSOTAN - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRANC	763 000	135 608	100,00	135 609
THALOC - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE D	1 000	-3 894	100,00	1 014
COLLINE DU CHEYLARD - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 V	550 000	-32 056	99,99	-11 893
TONEKYO - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCH	100 000	27 425	95,00	-244 445
OCHEYLARD - 0 ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRAN	30 000	-14 367	100,00	-8 745
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

Identité de la société consolidante

La SAS TITAN est la société mère du périmètre de consolidation du groupe TITAN.

Transactions - parties liées

La société mère TITAN a facturé 587 410 € de prestations de services à l'ensemble de ses filiales sur l'exercice clos le 31 Octobre 2018.
La société mère TITAN a enregistré 442 020 € de produits financiers en provenance de ses filiales sur cet exercice.

Autres informations

Rémunérations des organes d'administration, de direction et de surveillance

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Les effectifs

	31/10/2018	31/10/2017
Personnel salarié : Ingénieurs et cadres Agents de maîtrise Employés et techniciens Ouvriers	3,00	4,00
Personnel mis à disposition : Ingénieurs et cadres Agents de maîtrise Employés et techniciens Ouvriers		